



De nos ressources
**ÉMERGE
L'AVENIR**



Plan de développement
de la zone agricole et agroalimentaire
Version abrégée

2025-2030



Réalisé par :



1326, boulevard Laforge
Saint-Félicien (QC) G8K 2C3
(418) 679-9976
www.innovagro.net
info@innovagro.net

Responsable de projet :
Jean-Marie Niget, agr.
jmniget@innovagro.net

Ce projet a été financé
par le ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation dans
le cadre du Programme
de développement territorial
et sectoriel 2023-2026.



201-1140, boulevard Saint-Félicien
Saint-Félicien (QC) G8K 2X3
(418) 679-5661
www.gmasaglac.com
info@gmasaglac.com

Collaborateur principal :
Marc Coulombe, DGA
de l'équipe du GMA
Saguenay-Lac-Saint-Jean
marc.coulombe@gmasaglac.com

Équipe de la MRC

Odrey Doucet, directrice du Service
aux entreprises
Ariane Gagnon, agr., conseillère
sectorielle en agroalimentaire
Laurence Bouchard, agr., conseillère
sectorielle en agroalimentaire
Danny Bouchard, directeur général
adjoint et directeur du Service de
l'aménagement du territoire

Membres du chantier Agroalimentaire

Christian Taillon • Luc DeLaunière
Gérard Baril • Gérard Bouchard
Guillaume Gagnon • Josée Laroche
Pierre Murray • Marilynne Ouellet
Pascal Lavaute • Marc-André Dumas
Mathieu Parent • Régis Bolduc
Rodrigue Tremblay

La MRC du Domaine-du-Roy s'est résolument positionnée comme un territoire qui mise sur ses ressources naturelles pour assurer un développement durable et responsable. Cette vision s'appuie sur trois grandes forces distinctives : la forêt, le tourisme et, bien sûr, le secteur agricole et agroalimentaire. C'est dans cette optique que s'inscrit l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole et agroalimentaire (PDZAA) 2025-2030.

L'agriculture et l'agroalimentaire occupent une place importante dans la vitalité de nos communautés et dans le dynamisme de notre économie. Au fil des années, ce secteur a su évoluer, se diversifier et s'adapter, notamment par l'intégration de nouvelles pratiques et le développement de créneaux porteurs. Cette capacité d'innovation en fait un véritable moteur pour notre territoire.



Le conseil de la MRC reconnaît pleinement son importance stratégique. Au-delà de sa contribution économique, ce dernier participe activement à l'occupation du territoire et à la création de valeur ici, chez nous.

Le PDZAA 2025-2030 se veut un outil concret et mobilisateur. Il orientera nos actions au cours des prochaines années en misant sur la concertation et la force du travail collectif. En cohérence avec notre planification stratégique territoriale, il nous permettra de relever les défis actuels tout en tirant parti des opportunités à venir.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du chantier Agroalimentaire, ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. Votre expertise est essentielle afin de continuer à faire de notre MRC un territoire où l'agriculture et l'agroalimentaire contribuent pleinement à la qualité de vie et à l'avenir de nos communautés.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, reading 'Yanick Baillargeon'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Yanick Baillargeon

Sommaire PDZAA

1. PDZAA 2025-2030 UNE NOUVELLE APPROCHE	6
2. PDZAA 2025-2030 UNE COHÉRENCE STRATÉGIQUE	11
3. AXES, OBJECTIFS ET ACTIONS DU PDZAA 2025-2030	12
3.1 Gouvernance	13
3.2 Agriculture et agroalimentaire écoresponsables	14
3.3 Consolidation et développement des entreprises	15
3.4 Diversification et chaînes de valeur	17
3.5 Mise en valeur du territoire	18

Liste des figures

Figure 1 : PDZAA 2025-2030 – Arrimage avec le PST – Axes et objectifs	11
Figure 2 : PDZAA 2025-2030 – Gouvernance : axes, objectifs et actions	13
Figure 3 : PDZAA 2025-2030 – Agriculture et agroalimentaire écoresponsables : axes, objectifs et actions	14
Figure 4 : PDZAA 2025-2030 – Consolidation et développement des entreprises : axes, objectifs et actions	16
Figure 5 : PDZAA 2025-2030 – Diversification et chaînes de valeur : axes, objectifs et actions	17
Figure 6 : PDZAA 2025-2030 – Mise en valeur du territoire : axes, objectifs et actions	18

AVANT-PROPOS

Contexte et évolution du développement agricole et agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy

La MRC du Domaine-du-Roy est reconnue comme un territoire précurseur en matière de planification du développement agricole. Dès le milieu des années 2000, elle figurait parmi les premières MRC au Québec à participer aux projets pilotes d'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA), démontrant ainsi une volonté claire de structurer, soutenir et valoriser son secteur agricole et agroalimentaire.

S'inscrivant dans la continuité des démarches amorcées au cours des années précédentes, le PDZA 2018-2025 a permis de consolider une vision commune du développement agricole et agroalimentaire, de renforcer la concertation entre les acteurs du milieu et de favoriser l'émergence de projets structurants. Cette démarche a mis en lumière la diversification croissante des productions, l'essor de l'agriculture biologique et nordique, le dynamisme de la transformation agroalimentaire, ainsi que l'importance des circuits courts et de la mise en valeur du territoire.

Le PDZA 2018-2025 a toutefois soulevé la nécessité de recentrer les interventions, de clarifier les responsabilités et d'assurer un meilleur suivi des actions, notamment par des outils de mesure concrets et une coordination renforcée. Par ailleurs, l'évolution rapide du contexte agricole appelle une approche renouvelée et mieux arrimée aux autres démarches territoriales.

C'est dans cette optique que la MRC a élaboré le Plan de développement de la zone agricole et agroalimentaire 2025-2030 (PDZAA). S'appuyant sur les acquis du précédent plan, le PDZAA se veut un outil de mise en œuvre structuré, mesurable et réaliste, en cohérence avec le Plan stratégique territorial de la MRC. Il vise à soutenir un secteur agricole et agroalimentaire dynamique, durable et innovant, contribuant pleinement à la vitalité et à l'occupation du territoire de Domaine-du-Roy.



1 PDZAA 2025-2030

UNE NOUVELLE APPROCHE

La MRC du Domaine-du-Roy est un territoire où l'agriculture et l'agroalimentaire jouent un rôle essentiel dans le dynamisme économique et la vitalité des communautés.

Le secteur agricole de Domaine-du-Roy est caractérisé par sa diversité et son adaptation aux spécificités régionales. La MRC a été l'une des premières au Québec à se doter d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), démontrant son engagement envers ce secteur.

Historiquement, la production laitière a été un pilier de l'agriculture dans la MRC, représentant une part significative des revenus agricoles. Cependant, on remarque une tendance à la baisse régulière de cette production, ce qui indique une diversification progressive. Effectivement, on constate une nette diversification des productions végétales, notamment les petits fruits nordiques et le maraîchage. La création de Serres Toundra a également introduit la production intensive commerciale de concombres en serre sur une superficie importante, ajoutant une nouvelle filière végétale majeure.

Les productions végétales généreraient plus de la moitié des revenus agricoles de la MRC, soulignant leur importance croissante (impact positif significatif de Serres Toundra). On note également une augmentation régulière du nombre d'entreprises certifiées biologiques, ce qui témoigne d'un intérêt grandissant pour les pratiques plus durables.

Les chiffres clés du secteur agricole de la MRC¹ sont :

- Nombre d'entreprises agricoles (2024) : 229
- Nombre d'entreprises avec certification biologique (2024) : 67
- Âge moyen des exploitants agricoles (2023 – Région 02) : 54 ans
- Nombre total d'employés du secteur agricole (2021) : 910
- Superficie en zone agricole (2024) : ≈ 73 000 hectares
- Superficie en culture (2024) : ≈ 25 000 hectares

¹ Voir « PDZA 2025-2030 – Bilan-Diagnostic du PDZA 2018-2025 et Portrait Territorial » (2024) (86p)

Au cours de la période 2018-2025 couverte par la version précédente du PDZA de la MRC du Domaine-du-Roy, le secteur agroalimentaire québécois a été marqué par une résilience exceptionnelle et une croissance stratégique, porté par la vision de la Politique bioalimentaire 2018-2025 du gouvernement du Québec. Les principaux facteurs qui ont favorisé cette progression sont :

Un cadre politique ambitieux et des investissements massifs : la Politique 2018-2025 a dépassé sa cible avec plus de 20 G\$ investis, permettant d'automatiser les usines et d'aider les entreprises à percer de nouveaux marchés grâce à des programmes comme le SEB.

L'accélération de l'autonomie alimentaire : la pandémie Covid-19 a fait de l'achat local une priorité, menant à l'expansion des serres québécoises et à une plus grande présence des produits d'ici dans les réseaux de distribution et les institutions.

Innovation et virage technologique : l'industrie a intégré l'agriculture de précision et les biotechnologies pour augmenter la productivité, réduire les intrants et développer des variétés plus résistantes, tout en favorisant l'économie circulaire.

Dynamisme des exportations : les exportations du Québec augmentent malgré les tensions géopolitiques. Les États-Unis demeurent le principal marché, tandis que des gains sont observés en Europe et en Asie, notamment pour le porc, les produits de l'érable et les petits fruits. Le Québec passe progressivement de l'exportation de matières premières à des produits transformés à haute valeur ajoutée.





Au cours des dernières années, plusieurs initiatives stratégiques et plusieurs projets structurants ont contribué à transformer et dynamiser le secteur agroalimentaire territorial et régional. Ces actions, regroupées par thématique, illustrent clairement l'engagement envers l'innovation, la durabilité, la planification et le soutien aux acteurs du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.



Innovation et développement :

- Projet de mise en place d'un centre régional de services de boucherie sous inspection permanente avec abattoir ;
- Étude sur la valorisation industrielle de la paille de chanvre ;
- Lancement de l'initiative Signature innovation en bioéconomie ;
- Implantation de la Coopérative de Solidarité Le Relait à l'échelle régionale.



Planification et gouvernance :

- Pilotage continu du chantier Agroalimentaire pendant toute la durée du PDZA 2018-2025 ;
- Conclusion de l'Entente sectorielle régionale en agroalimentaire ;
- Adoption de la planification stratégique territoriale de la MRC (2023) ;
- Mise en place du Plan climat de la MRC.



Ressources et services :

- Embauche, par la MRC, d'une agronome (2024) ;
- Déploiement du service de maillage L'ARTERRE dans la MRC ;
- Création d'un motel agricole à Saint-Félicien.

Le secteur agricole et agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy est diversifié et en constante évolution. Ses forces résident dans sa capacité à se diversifier, dans son engagement envers le développement durable et dans son potentiel en agriculture biologique et nordique. La valorisation des circuits courts, l'attraction de la relève, l'agrotourisme et l'innovation technologique sont les opportunités qu'exploite de façon dynamique le secteur agricole et agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Diversification des productions : l'agriculture du territoire s'est diversifiée, évoluant de la production laitière dominante vers l'essor d'autres productions, telles que les cultures maraîchères, les petits fruits nordiques et l'agriculture en serre. Cette évolution réduit les risques liés à la monoculture et ouvre de nouvelles perspectives économiques.

Cheffe de file en développement agricole : la MRC du Domaine-du-Roy a été une pionnière dans l'élaboration de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), ce qui témoigne d'une vision stratégique proactive et d'une volonté de structurer le développement agricole.

Potentiel biologique : le nombre significatif d'entreprises certifiées biologiques et l'émergence de la filière biologique sont des atouts majeurs, répondant à une demande croissante des consommateurs pour des produits sains et durables.

Multifonctionnalité de l'agriculture : la MRC reconnaît et encourage la multifonctionnalité de l'agriculture, incluant l'agrotourisme et la transformation à la ferme, ce qui ajoute de la valeur aux produits et diversifie les sources de revenus.



Chantier Agroalimentaire, soutien institutionnel et concertation : la présence d'organismes comme l'UPA locale et la concertation entre les acteurs du milieu (MAPAQ, MRC, producteurs et transformateurs) favorisent un environnement de soutien et d'accompagnement pour les entreprises agricoles et agroalimentaires.

Les opportunités pour l'agriculture et l'agroalimentaire de la MRC relèvent des éléments suivants :

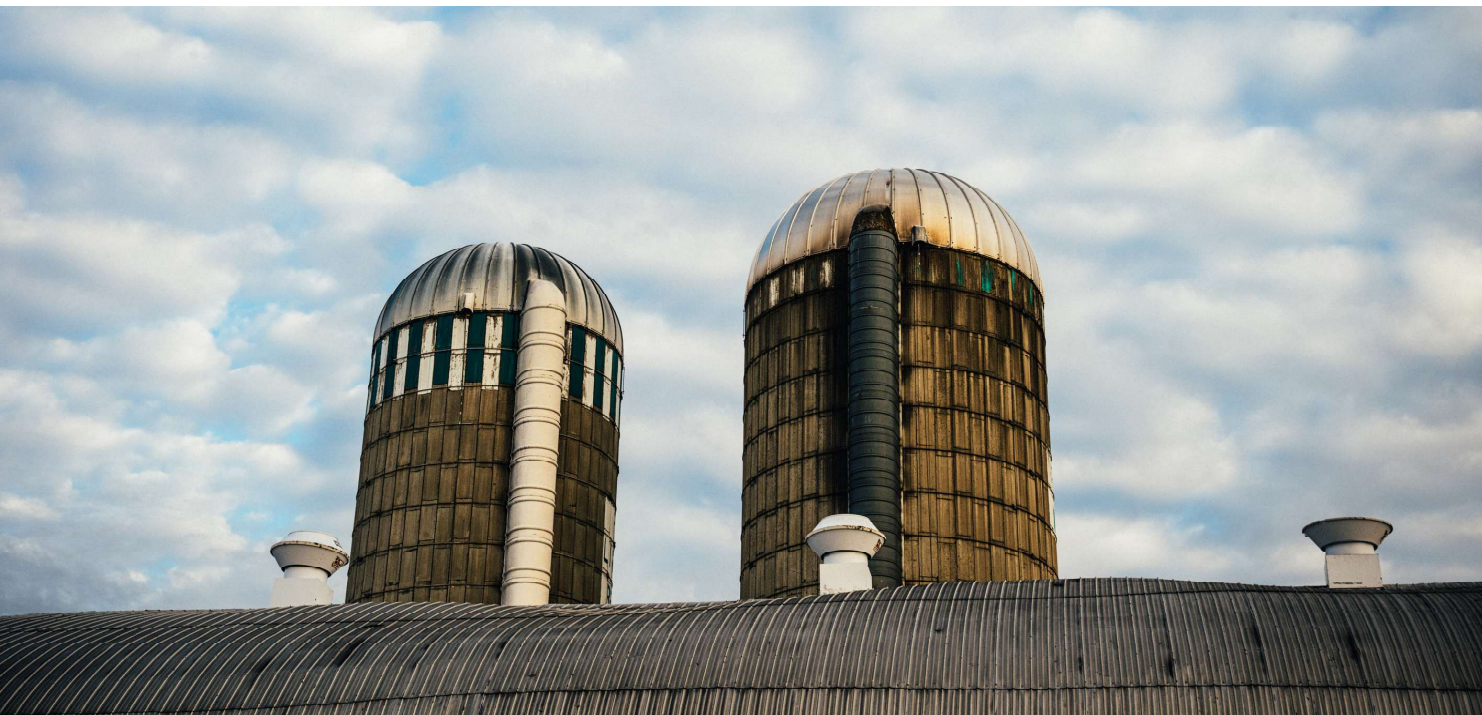
Développement de la filière nordique : le créneau de l'agriculture nordique offre des possibilités de développement de productions émergentes adaptées au climat.

Valorisation de la transformation locale : l'accent est mis sur la transformation à la ferme afin de répondre à la demande croissante pour des produits distinctifs, valorisés par leur origine territoriale et leur caractère artisanal, renforçant ainsi la fierté des consommateurs.

Circuits courts et tourisme gourmand : le développement des kiosques à la ferme, des marchés publics et des activités agrotouristiques permet de rapprocher les producteurs des consommateurs, de stimuler l'économie locale et de faire découvrir les produits du terroir.

Relève agricole : les programmes de soutien à l'établissement ainsi que le support des partenaires régionaux peuvent attirer une nouvelle génération d'agriculteurs.

Innovation et technologies : l'intégration de technologies novatrices peut améliorer la productivité, la durabilité et la compétitivité du secteur.



2

PDZAA 2025-2030 UNE COHÉRENCE STRATÉGIQUE

Le bilan-diagnostic du PDZA 2018-2025 a mis en lumière la nécessité d'un suivi quantifiable en temps réel afin de caractériser précisément l'état de réalisation des actions projetées. En conséquence, le PDZAA 2025-2030 a été conçu pour une période plus courte, servant d'outil plutôt que de mode d'emploi. Pour le suivi de chaque action, un ou des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sont identifiés. Ceux-ci permettent à l'équipe responsable de la réalisation de suivre l'état d'avancement et de faire un bilan-diagnostic quantifié régulier. De plus, le PDZAA 2025-2030 est en cohérence avec le plan stratégique adopté en mars 2023 par la MRC. Ce plan stratégique a été établi sur la base de quatre grands défis: l'environnement, l'économie, le dynamisme du milieu de vie et l'occupation du territoire. Ces défis ont été les fondements de l'élaboration du PDZAA 2025-2030.

PDZAA 2025-2030 - Arrimage avec le PST et ses défis						
Plan stratégique territorial	Axes	Objectifs				
DÉFIS ENVIRONNEMENT - ÉCONOMIE - DYNAMISME DU MILIEU DE VIE - OCCUPATION DU TERRITOIRE	Aménagement et mise en valeur du territoire	Finaliser le dossier de la demande à portée collective	Soutenir et promouvoir une occupation dynamique du territoire	Soutenir l'adaptation aux changements climatiques	Concrétiser un concept territorial de tourisme gourmand	
	Diversification et chaînes de valeur	Arrimer l'agriculture et l'agroalimentaire avec la bioéconomie	Développer et diversifier les marchés			
	Consolidation et développement des entreprises	Soutenir et promouvoir les relèves agricoles	Consolider, développer et diversifier la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire	Promouvoir et soutenir la R et D en entreprise	Soutenir le transport et la mise en marché	Préserver la santé mentale des producteurs
	Agriculture et agroalimentaire écoresponsables	Promouvoir et soutenir la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises	Soutenir l'amélioration des critères de performance environnementale	Soutenir l'adaptation aux changements climatiques		
	Gouvernance	Établir une gouvernance dynamique	Intensifier la communication	S'impliquer dans une dynamique régionale multi-acteurs	Démontrer le leadership et l'engagement pour le développement agricole et agroalimentaire	Favoriser et promouvoir le recours aux fonds d'aide dédiés

Figure 1: PDZAA 2025-2030 – Arrimage avec le PST – Axes et objectifs

Le schéma ci-dessus présente les axes et les objectifs du PDZAA 2025-2030 tels que définis par la MRC et l'équipe du chantier Agroalimentaire en janvier 2025 et son arrimage avec le PST de la MRC.

3

AXES, OBJECTIFS ET ACTIONS DU PDZAA 2025-2030

La réalisation des actions prévues au PDZAA 2025-2030 sera assurée par la MRC, qui en assumera la responsabilité et la coordination. Ces actions seront mises en œuvre en collaboration avec divers partenaires du secteur agricole et agroalimentaire, tels que les producteurs, les associations professionnelles, les organismes de développement et les instances gouvernementales afin de maximiser l'impact et la cohérence des interventions.

Afin de faciliter la compréhension et la mise en œuvre des actions, les pages suivantes détaillent, pour chaque axe et objectif, les éléments clés associés à chaque action.



3.1 GOUVERNANCE

La gouvernance du PDZAA repose sur une approche collaborative et structurée visant à assurer la mise en œuvre efficace des actions prévues. Elle s'appuie sur un comité de pilotage regroupant les acteurs clés du territoire, favorisant la concertation et la prise de décision partagée. Des mécanismes de suivi et d'évaluation permettent de mesurer l'avancement des actions et d'ajuster les priorités en fonction des enjeux émergents. Cette gouvernance intégrée garantit la cohérence des interventions avec les politiques régionales, notamment en matière de climat, d'innovation et de développement durable.

1 - Gouvernance				
1.1 Établir une gouvernance dynamique, connue et détenant les moyens nécessaires pour incarner et faire vivre le PDZAA	1.1.1	S'assurer de l'arrimage constant du PDZAA avec le plan stratégique territorial de la MRC	1.1.2	Prévoir les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du PDZAA avec imputabilité
	1.1.3	Faire le suivi de la réalisation du PDZAA avec des IOV et une mise à jour itérative	1.1.4	Faire évoluer le chantier Agroalimentaire vers un « outil » dynamique, réactif et en phase avec les réalités agricoles et agroalimentaires. Tenir des réunions régulières pour suivi et mise à jour du PDZAA
	1.2	Intensifier la communication agriculture et agroalimentaire	1.2.1	Définir une stratégie de communication agriculture et agroalimentaire
	1.2.2	Mettre la stratégie de communication en place et suivre les performances avec des IOV pertinents		
1.3 S'impliquer dans une dynamique régionale multi-acteurs	1.3.1	Optimiser la collaboration avec les autres MRC et les partenaires pertinents	1.3.2	Organiser un rendez-vous annuel agricole et agroalimentaire avec les partenaires pertinents
	1.3.3	Soutenir financièrement les activités publiques en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire		
1.4 Démontrer le leadership et l'engagement de la MRC dans le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire	1.4.1	Promouvoir la contribution financière et technique à l'entente sectorielle régionale		
1.5 Favoriser et promouvoir les recours aux fonds d'aide disponibles dédiés	1.5.1	Promouvoir le recours aux fonds d'aide pertinents et soutenir les entrepreneurs dans la préparation de leurs demandes à ces fonds		

Figure 2 : PDZAA 2025-2030 – Gouvernance : axes, objectifs et actions

3.2 AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE ÉCORESPONSABLES

Pour soutenir l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et assurer un soutien à la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises agricoles et agroalimentaires, plusieurs facteurs doivent être pris en compte : compréhension des impacts et évaluation de l'empreinte environnementale, solutions et technologies adaptées, incitations financières, formation, collaboration et partenariats. En considérant ces facteurs de manière intégrée, il est possible de bâtir un système de soutien et de promotion robuste qui accélérera la transition des entreprises agricoles et agroalimentaires vers des modèles plus durables, au bénéfice de l'environnement et de l'économie.

2 – Agriculture et agroalimentaire écoresponsables	
2.1 Promouvoir et soutenir la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises	2.1.1 Bonifier le soutien financier aux projets admissibles pour l'établissement de bonnes pratiques environnementales
2.2 Soutenir l'amélioration des critères de performance environnementale	2.2.1 Présenter les impacts positifs générés en termes d'amélioration des critères de performances environnementales aux rendez-vous agricoles et agroalimentaires annuels
2.3 Soutenir l'adaptation aux changements climatiques	2.3.1 Participer à des formations spécifiques aux réalités agronomiques des changements climatiques

Figure 3 : PDZAA 2025-2030 – Agriculture et agroalimentaire écoresponsables : axes, objectifs et actions



3.3 CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La relève agricole est confrontée à de nombreux enjeux pouvant rendre difficiles le démarrage et la pérennité des entreprises, tels que l'accès au foncier, le financement, la gestion des risques (climatiques et économiques) et la santé mentale. Des efforts concertés des paliers de gouvernement, des organismes agricoles et de la société sont nécessaires pour soutenir cette relève essentielle à l'autonomie alimentaire du Québec.

Pour consolider, développer et diversifier la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire,

il est essentiel d'aborder la question sous plusieurs angles, en tenant compte des défis actuels (vieillesse de la main-d'œuvre, pénurie, conditions de travail) et des opportunités futures (technologies, attractivité des métiers). En adoptant une approche coordonnée et proactive sur ces différents aspects, le défi de la main-d'œuvre peut être relevé.

Pour assurer une promotion et un soutien de la recherche et développement (R et D),

il est essentiel de mettre en place une stratégie qui implique de favoriser l'innovation à tous les niveaux tout en assurant un transfert efficace des connaissances. Il est donc possible de consolider la capacité d'innovation, mais aussi d'assurer la compétitivité et la durabilité à long terme.

Le transport et la mise en marché des produits agricoles en région éloignée, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, sont confrontés à de nombreuses contraintes qui peuvent freiner le développement économique local et l'accès à une alimentation saine et diversifiée pour les habitants. Les contraintes sont multifactorielles et nécessitent une approche intégrée combinant des solutions logistiques, des investissements en infrastructures, des stratégies de commercialisation adaptées aux réalités territoriales et régionales et un soutien aux producteurs pour assurer la vitalité agricole et l'autonomie alimentaire.

La santé mentale des producteurs est un enjeu majeur en raison du stress financier, de l'isolement et des conditions de travail difficiles. Pour y répondre, il faut mettre en place des actions concrètes comme la formation, la sensibilisation, la promotion des services et la collaboration entre les acteurs régionaux.



3 – Consolidation et développement des entreprises			
<p>3.1 Soutenir et promouvoir les relèves agricoles</p>	<p>3.1.1 Promouvoir les services d'accompagnement « Relève » de la MRC et collaborer avec les différents acteurs en place</p>	<p>3.1.2 Promouvoir les initiatives de relève comme le mentorat des cédants potentiels</p>	<p>3.1.3 Favoriser la relève féminine</p>
<p>3.2 Consolider, développer et diversifier la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire</p>	<p>3.2.1 Sensibiliser les jeunes en milieu scolaire à l'éventail de possibilités professionnelles en agriculture et agroalimentaire</p>	<p>3.2.2 Promouvoir et soutenir financièrement la robotisation et l'intelligence artificielle agroalimentaire</p>	<p>3.2.3 Prévoir un volet agricole et agroalimentaire lors des activités liées à la main-d'œuvre</p>
<p>3.3 Promouvoir et soutenir la R et D en entreprise</p>	<p>3.3.1 Présenter les impacts positifs générés en termes d'amélioration des critères de performances de production et transformation aux rendez-vous agricoles et agroalimentaires annuels</p>		
<p>3.4 Soutenir le transport et la mise en marché</p>	<p>3.4.1 Maintenir le soutien technique et financier aux initiatives territoriales et régionales</p>		
<p>3.5 Préserver la santé mentale des producteurs</p>	<p>3.5.1 Promouvoir et collaborer aux formations des producteurs et des entrepreneurs</p>	<p>3.5.2 Promouvoir et soutenir les travailleurs de rang et la coop Le Relait avec l'UPA</p>	<p>3.5.3 Former « Sentinelle » le personnel pertinent de la MRC et des partenaires territoriaux</p>

Figure 4 : PDZAA 2025-2030 – Consolidation et développement des entreprises : axes, objectifs et actions

3.4 DIVERSIFICATION ET CHAÎNES DE VALEUR

L'intégration de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la bioéconomie est essentielle pour créer de la valeur ajoutée, réduire l'empreinte environnementale et diversifier les activités. Cela nécessite une approche coordonnée incluant la R et D, le transfert de connaissances, le réseautage et la valorisation qui va optimiser les retombées économiques territoriales.

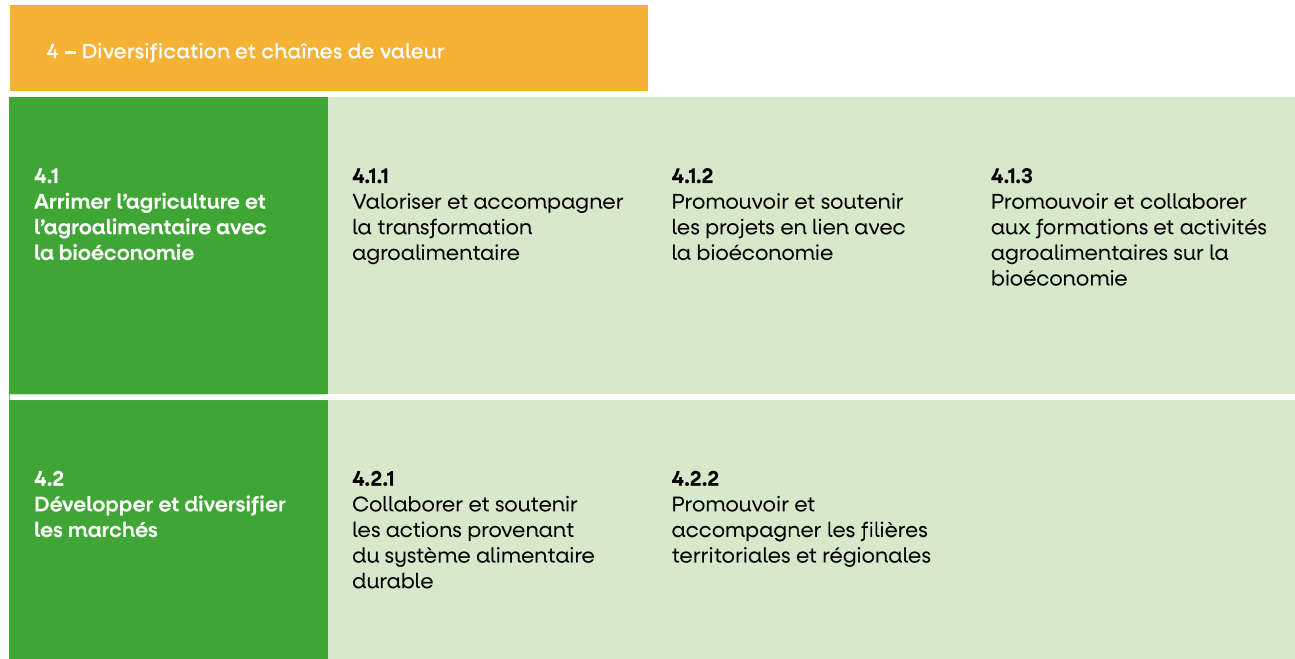


Figure 5 : PDZAA 2025-2030 – Diversification et chaînes de valeur : axes, objectifs et actions



3.5 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

La mise en valeur du territoire constitue un levier essentiel pour renforcer son attractivité et sa vitalité. Cela passe par des actions concrètes telles que la promotion du tourisme gourmand, l'accompagnement de projets diversifiés à petite échelle ainsi que le soutien à une occupation territoriale dynamique pour bâtir des communautés résilientes et attractives. Ensemble, ces éléments participent à façonner une identité forte et à assurer un développement durable du territoire.

5 - Aménagement et mise en valeur du territoire			
5.1 Finaliser le dossier de la demande à portée collective	5.1.1 Finaliser les démarches administratives	5.1.2 Faire connaître les disponibilités foncières (communication)	
	5.2.1 Continuer à soutenir financièrement les projets de petits vergers, de cultures et d'élevages conformes à la définition d'entreprise agricole		
5.2 Soutenir et promouvoir une occupation dynamique du territoire	5.3.1 En collaboration avec le MAPAQ, le MELCCFP et l'UPA : définir, prioriser et soutenir les travaux sur les bandes riveraines		
	5.3.2 En collaboration avec le MAPAQ, le MELCCFP et l'UPA : définir, prioriser et soutenir les travaux sur les cours d'eau et les ponceaux	5.3.3 Étudier en collaboration avec les agriculteurs et soutenir des stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Plan climat de la MRC	
5.3 Soutenir l'adaptation aux changements climatiques	5.4.1 Arrimer le projet à la stratégie touristique de la MRC		
	5.4.2 Mettre en place une activité dans le cadre des parcours gourmands		
5.4 Concrétiser un concept territorial de tourisme gourmand	5.4.1 Arrimer le projet à la stratégie touristique de la MRC		
	5.4.2 Mettre en place une activité dans le cadre des parcours gourmands		

Figure 6 : PDZAA 2025-2030 – Mise en valeur du territoire : axes, objectifs et actions



De nos ressources

**ÉMERGE
L'AVENIR**



mrcdomaineduroy.ca

